

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5164>

Au journal officiel du 29 janvier 2015

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 29 janvier 2015

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Renouvellement du classement du parc naturel régional de Lorraine / Réforme des instances en charge de la politique de la ville / Tarifs des péages autoroutiers

[1]

Environnement, développement durable

– Décret n° 2015-73 du 27 janvier 2015 [portant renouvellement du classement du parc naturel régional de Lorraine \(région Lorraine\)](#) NOR : DEVL1429943D

Urbanisme

– Décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 [relatif aux instances en charge de la politique de la ville](#) NOR : VJSV1431033D [2]

Voirie

– Arrêté du 26 janvier 2015 [relatif aux péages autoroutiers](#) NOR : DEVT1501367A

– Arrêté du 27 janvier 2015 [relatif aux péages autoroutiers](#) NOR : DEVT1502359A

[L'intégralité du JORF n°0024 du 29 janvier 2015](#)



[1] Photo : © Kret

[2] La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a rénové la politique de la ville, notamment en définissant une nouvelle géographie prioritaire et en établissant de nouvelles relations entre l'Etat et les acteurs de la politique de la ville. Elle a également prévu la création d'un nouvel observatoire, prenant la suite de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles : l'Observatoire national de la politique de la ville. Le présent décret en précise l'organisation et le fonctionnement. Il procède dans le même temps à une adaptation des missions et du fonctionnement des instances en charge de la politique de la ville que sont le Conseil national des villes et le comité interministériel des villes.